



MUNICIPALITÉ
DE CRASSIER

Préavis No 22/2007
Au Conseil Communal de Crassier

Municipalité de Crassier

Préavis no 22/2007

**Achat de la parcelle No 26
propriété de Swisscom**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Au début de l'année 2006, les Municipalités de Borex et de Crassier ont proposé à la société Swisscom Immeubles SA d'acheter la parcelle no 26 dont elle est propriétaire.

Par un courrier du 13 octobre 2006, Swisscom Immeubles SA a confirmé, aux deux Municipalités, son intention de leur céder la parcelle no 26.

JUSTIFICATION

La parcelle no 26 est une enclave dans les terrains occupés par l'établissement scolaire E. de Portes et par cette position a toujours perturbé les projets d'aménagements scolaires. En acquérant cette parcelle, il sera possible de mieux gérer les aménagements à réaliser autour des bâtiments de l'établissement scolaire E. de Portes. La Société Swisscom continuera à exploiter le bâtiment en qualité de locataire des communes de Borex/Crassier.

RESUME FINANCIER

Voici, en quelques mots, le descriptif de la parcelle et les conditions financières:

Surface de la parcelle : 1'124 m²

Surface brute de plancher utile : 250 m²

Volume construit : 910 m³ ECA

Prix de vente demandé : Fr. 300'000.00

Conditions de location : loyer annuel Fr. 18'000.00

Durée du bail : 5 ans, renouvelable 4 fois avec un droit d'option inscrit au bénéfice de Swisscom Immeubles SA, soit une durée de location totale maximale de 25 ans.

SERVITUDES

Pour régulariser la situation juridique des installations existantes, de leur entretien et de leur développement futur, des servitudes seront inscrites sur la parcelle no 26, au bénéfice de Swisscom Immeubles SA de la manière suivante:

- un contrat de servitude souterrain avec inscription au Registre foncier concernant les câbles et canalisations sur la parcelle No 26 de Crassier.
- Un contrat de servitude personnelle concernant la constitution de droits d'utilisation pour installations de télécommunication (clause de télécommunication).

Le crédit demandé est de Fr. 350'000.00 pour couvrir l'achat de la parcelle et les frais afférents. Chaque commune participant pour la moitié du montant.

CONCLUSION

Les Municipalités de Borex/Crassier sont favorables à l'acquisition de cette parcelle qui permettra une plus grande liberté pour l'aménagement extérieure de notre établissement scolaire et générera un rendement annuel par sa location.

Vu ce qui précède, la Municipalité de Crassier vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- ▶ Dans sa séance du 28 juin 2007,
- ▶ Vu le préavis municipal N° 22/2007 « Achat de la parcelle No 26 propriété de Swisscom » et ses annexes,
- ▶ Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ▶ Ouï le rapport de la Commission de gestion,
- ▶ Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. **D'accepter la création le préavis No 22/2007 tel que présenté**
2. **D'autoriser la Municipalité de Crassier à dépenser la somme de Frs 175'000.--, montant correspondant au 50% du prix d'achat total, y compris les frais annexes, et de financer ce montant par la trésorerie courante.**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 05 juin 2007 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:
J.-P. Heller

La Secrétaire:
B. Isabettini

Annexes : Courrier Swisscom du 13 octobre 2006 avec annexes
Courrier des communes du 18 décembre 2006
Courrier de Me Visinand et annexes du 8 février 2007